

Walter Grossenbacher-Mansuy, Communication
Tél. +41 31 324 13 42 | Fax +41 31 323 36 59
walter.grossenbacher@swtr.admin.ch

Berne, 13 novembre 2006

Communiqué de presse

Technologies de l'information

Protection de la sphère privée (Privacy): renforcer et promouvoir la responsabilité individuelle

Le progrès fulgurant des services électroniques comporte des opportunités et des risques. En tant qu'utilisateurs d'internet ou de téléphone portable, nous nous réjouissons des possibilités offertes par la technique, tout en laissant quotidiennement des traces électroniques. Quelles sont les conséquences sur notre sphère privée? Un groupe d'organismes européens d'évaluation des choix technologiques, dont TA-SWISS, a rédigé pour la première fois un rapport commun sur ce sujet. Les auteurs sont arrivés à la conclusion que chaque individu devrait être en mesure d'évaluer lui-même les opportunités et les risques pour sa sphère privée électronique, ce qui n'est guère le cas aujourd'hui. Il est urgent d'augmenter la sensibilisation et d'avoir un débat public sur le degré de responsabilité personnelle.

« Il est temps que la politique s'occupe de la protection de la sphère privée », affirme M. Tore Tennoe de Norvège, coauteur du groupe EPTA (European

Parliamentary Technology Assessment EPTA, cf. encadré). De nouvelles technologies telles que l'identification par fréquence radio (RFID), la biométrie et l'informatique omniprésente (Pervasive Computing) se développent très vite et créent de nouvelles offres, p. ex. en matière de sécurité. Or, elles renferment des dangers pour la sphère privée. Les fournisseurs collectent, analysent et enregistrent en permanence les données de leurs clients pour une durée indéterminée. Le rapport EPTA montre que l'importance de la sphère privée est sous-estimée par les citoyens, par le monde politique et par les entreprises.

La politique est mise au défi

Les avantages à court terme provenant de l'utilisation de nouvelles technologies pourraient, sans contre-mesures, avoir des effets à long terme négatifs pour la sphère privée: sa protection requiert une pesée des intérêts en présence comme la sécurité, l'accès aux services, le confort ou les utilisations commerciales. Il s'agit de déterminer le degré de responsabilité individuelle que chacun peut et doit assumer pour protéger sa vie privée. Finalement, c'est une question politique.

Nécessité d'élargir le débat et de sensibiliser

«Bien que beaucoup d'utilisateurs savent peut-être combien d'informations personnelles ils transmettent en recourant à des technologies de l'information et de la communication, on ne peut pas attendre d'eux qu'ils soient en mesure d'évaluer les conséquences à long terme», expose M. Tore Tennoe, représentant du groupe EPTA.

«Voilà pourquoi,» explique M. Sergio Bellucci, directeur de TA-SWISS, «il est nécessaire de mieux sensibiliser les utilisateurs de services électroniques à la protection de la sphère privée. Des solutions acceptables doivent être élaborées grâce à un vaste débat de société.»

Pistes de réflexion

Outre les points critiques, le rapport EPTA présente quelques débuts de solutions:

- Appliquer le principe «aussi peu que possible, seulement autant que nécessaire» lors de la collecte de données personnelles.
- Accorder de l'importance aux organismes de contrôle indépendants des systèmes de surveillance.
- Donner aux citoyens un accès transparent aux données enregistrées à leur sujet.
- Allouer suffisamment de ressources humaines et financières aux organismes de protection des données.

Le rapport EPTA montre que de nombreux problèmes d'atteintes à la vie privée pourraient être évités en intégrant la protection des données suffisamment tôt, déjà lors de la conception et du développement d'offres électroniques, p. ex. avec une évaluation obligatoire de l'impact sur la vie privée (Privacy Impact Assessment).

Réseau européen EPTA

L'European Parliamentary Technology Assessment EPTA est un réseau européen de services parlementaires qui s'occupent de l'évaluation des choix technologiques. Ce réseau fondé en 1990 sert à échanger des informations et des idées. Le rapport «ICT and Privacy in Europe» est la première publication commune de l'EPTA. Il présente les résultats d'études menées dans sept pays européens. Les instituts suivants ont apporté leur contribution: Teknologi-rådet (Danemark), Flemish Institute for Science and Technology Assessment viWTA (Flandre, Belgique), Parliamentary Office of Science and Technology POST

(Grande-Bretagne), Teknologirådet (Norvège), Institut für Technikfolgen-abschätzung (Autriche) et le Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS. (Suisse).

Pour en savoir plus: www.eptanetwork.org

Informations:

M. Sergio Bellucci, directeur de TA-SWISS, Berne,
tél. + 41 31 322 99 66, sergio.bellucci@swtr.admin.ch

M. Walter Peissl, Institut für Technikfolgen-Abschätzung der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, Wien,
tél. + 43 1 515 81 65, wpeissl@oeaw.ac.at

Liens:

Etude EPTA «ICT and Privacy in Europe – Experiences from technology assessment of ICT and Privacy in seven different European countries», Lars Klüver et al., 2006
<http://epub.oeaw.ac.at/ita/ita-projektberichte/e2-2a44.pdf>

«ICT and Privacy - das erste gemeinsame EPTA Projekt», Walter Peissl, in: Technikfolgen-Abschätzung – Theorie und Praxis, n° 2, 14^e année de parution, juin 2005, p. 88-91.
<http://www.itas.fzk.de/tatup/052/peis05a.pdf>

Remarque:

TA-SWISS organisera un débat le 12 décembre 2006 de 19h15 à 20h30 à Berne. Y participeront notamment M. Hans-Peter Thür, préposé fédéral à la protection des données, M^{me} Kathy Ricklin, conseillère nationale, M. Louis Schelbert, conseiller national, M. Walter Peissl, ITA Vienne, et M^{me} Danielle Bütschi, TA-SWISS, coauteurs de l'étude. Pour de plus amples informations: walter.grossenbacher@swtr.admin.ch, tél. 031 324 1342.

Publications connexes:

- Etude TA-SWISS «Télémédecine» et résumé :
http://www.ta-swiss.ch/f/arch_info_tele.html
- Etude TA-SWISS «Le client transparent» : Résumé
http://www.ta-swiss.ch/a/doku_chro/2000_TA38A_KF_glaesernekunde_dfie.pdf
- Etude TA-SWISS «Les dossiers informatisé de patients» : Résumé
http://www.ta-swiss.ch/www-support/reportlists/reports_temp/ta_36a_kurz_f.pdf

Ce texte est disponible sur le site web de TA-SWISS à la rubrique «Actuel», «Informations aux médias».

Souhaitez-vous être averti(e) par courriel de la parution des communiqués de presse de TA-SWISS? Faites-le savoir à:
walter.grossenbacher@swtr.admin.ch